



République française  
Commune de Souffelweyersheim  
Arrondissement de Strasbourg-Ville  
Département du Bas-Rhin

# CONSEIL MUNICIPAL du lundi 25 juin 2018

## Compte-rendu sommaire Publié le 28.06.2018

---

### 23/2018 - TARIFS COMMUNAUX 2018 : LOCATIONS ET AUTRES SERVICES - MODIFICATION TARIFAIRE

*Le Conseil Municipal adopte les tarifs communaux proposés.*

**Adopté à l'unanimité**

### 24/2018 – TARIFS COMMUNAUX DE L'ECOLE MUNICIPALE DE DANSE – RENTREE 2018/2019

*Le Conseil Municipal adopte les tarifs communaux proposés.*

**Adopté à l'unanimité**

### 25/2018 – TARIFS COMMUNAUX DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE – RENTREE 2018/2019

*Le Conseil Municipal adopte les tarifs communaux proposés.*

**Adopté à l'unanimité**

### 26/2018 - TARIFS MUNICIPAUX : BILLETTERIE POUR LES SPECTACLES COMMUNAUX

*Le Conseil Municipal arrête les tarifs de la billetterie pour les spectacles proposés par la commune comme suit pour la durée du mandat :*

- Tarif « Œuvre caritative » : 3.00 € par adulte et par enfant de plus de 3 ans
- Tarif « jaune » : 5.00 € par adulte et demi-tarif pour les enfants de 3 à 16 ans
- Tarif « bleu » : 7.50 € par adulte et demi-tarif pour les enfants de 3 à 16 ans
- Tarif « vert » : 10.00 € par adulte et demi-tarif pour les enfants de 3 à 16 ans
- Tarif « rouge » : 12.50 € par adulte et demi-tarif pour les enfants de 3 à 16 ans
- Tarif « orange » : 15.00 € par adulte et demi-tarif pour les enfants de 3 à 16 ans
- Tarif « violet » : 20.00 € par adulte et demi-tarif pour les enfants de 3 à 16 ans
- Tarif « marron » : 25.00 € par adulte et demi-tarif pour les enfants de 3 à 16 ans
- Tarif « noir » : 30.00 € par adulte et demi-tarif pour les enfants de 3 à 16 ans
- Gratuité pour les enfants de moins de trois ans.

**ABROGE** la délibération n° 59/2016 en date du 05 décembre 2016 ;

**Acté à l'unanimité**

**27/2018 – CRÉATION D'UNE ECOLE MUNICIPALE DES ARTS ET DES SPORTS**

*Le Conseil Municipal*

**APPROUVE**

- *La création d'une école municipale des Arts et des Sports.*
- *Le règlement intérieur de fonctionnement de l'école municipale des Arts et des Sports.*
- *Les crédits nécessaires ont été inscrits dans le cadre du BP2018.*

**AUTORISE**

- *Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions et aides financières auprès des organismes ou collectivités territoriales susceptibles d'intervenir.*

**Adopté à l'unanimité**

**28/2018 – TARIF COMMUNAUX – ECOLE MUNICIPALE DES ARTS ET DES SPORTS RENTREE 2018/2019**

*Le Conseil Municipal adopte la proposition de tarifs pour la rentrée scolaire 2018/2019.*

**Adopté à l'unanimité**

**29/2018 – CRÉATION D'UNE RÉGIE DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DES DROITS PERÇUS POUR LA VENTE DU LIVRE DE SOUFFELWEYERSHEIM**

*Le Conseil Municipal autorise :*

- *La création d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits perçus pour la vente du livre sur Souffelweyersheim à compter de la présente délibération.*
- *Monsieur le Maire à prendre les arrêtés correspondants.*

**Adopté à l'unanimité**

**30/2018 – TARIFS COMMUNAUX – VENTE DU LIVRE DE SOUFFELWEYERSHEIM**

*Le Conseil Municipal adopte*

- *les modalités de vente citées ci-dessus pour la vente du livre de Souffelweyersheim à compter de la présente délibération.*

**Adopté à l'unanimité**

**31/2018 – PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LES FAMILLES AYANT INSCRITS DEUX ÉLÈVES  
OU PLUS DANS UNE OU PLUSIEURS ECOLES MUNICIPALES RENTREE SCOLAIRE  
2018/2019**

*Le Conseil Municipal*

**ACCORDE**

- ***Une participation financière à hauteur de 20.- euros par enfant aux familles ayant inscrit leurs enfants dans l'une ou plusieurs écoles municipales de danse et de musique pour la saison 2018/2019.***

**DECIDE**

- ***La participation financière sera accordée sous réserve :***
  - ***De l'établissement d'une demande par la famille et d'avoir produit les justificatifs***
  - ***De s'être acquitté des trois factures trimestrielles***
- ***Aucune participation financière ne sera accordée, si en cours d'année un des enfants quitte une des écoles sans en avoir intégré une autre.***

**Acté à l'unanimité**

**32/2018 – PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX ACTIVITÉS SPORTIVES OU CULTURELLES  
SAISON 2018/2019**

*Le Conseil Municipal accorde :*

- ***pour la saison 2018/2019 une participation financière à l'adhésion sportive ou culturelle d'un montant de 40.- euros par enfant de moins de 18 ans, bénéficiant de l'Allocation de Rentrée Scolaire et étant domicilié à Souffelweyersheim.***

***Cette participation financière sera accordée pour toute cotisation versée d'un minimum de 50.- euros auprès d'une association sportive ou culturelle subventionnée par la commune de Souffelweyersheim.***

**Adopté à l'unanimité**

**33/2018 – SOUTIEN AUX VOYAGES SCOLAIRES ET AUX CLASSES DE DÉCOUVERTE RENTREE SCOLAIRE 2018/2019**

*Le Conseil Municipal décide :*

- *d'accorder une participation communale de 5 (cinq) euros par jour avec une durée maximum de 4 (quatre) nuitées et 5 (cinq) jours par élève répartie sur une année scolaire, quelle que soit la destination du projet. Cette participation s'applique aux élèves scolarisés dans les classes maternelles et élémentaires de Souffelweyersheim, ainsi qu'aux élèves des classes maternelles et élémentaires scolarisés dans les établissements d'enseignement privé ou public.*
- *d'abroger la délibération n° 61/2017 portant sur le soutien aux voyages scolaires et aux classes de découverte adoptée le 18 décembre 2017.*

**Adopté à l'unanimité**

**34/2018 – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : BASKET CLUB DE SOUFFELWEYERSHEIM**

*Le Conseil Municipal décide :*

- *D'accorder une participation exceptionnelle aux frais de déplacement de l'équipe U15 masculin du Basket Club de Souffelweyersheim à hauteur de 1 000.- €.*

**Adopté à l'unanimité**

**35/2018 – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : ESCRIME CLUB DE SOUFFEL**

*Le Conseil Municipal décide hors la présence de Monsieur Bernard WEBER :*

- *D'accorder une subvention exceptionnelle de 1 500.- € à l'association Escrime Club de Souffel sise 5 rue du Cormoran à Souffelweyersheim (67460).*

**Adopté à l'unanimité**

**36/2018 – EMS : REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES (RGPD)**

*Le Conseil Municipal*

**DONNE**

- *son accord de principe pour intégrer le dispositif de mutualisation avec l'Eurométropole pour la mise en œuvre du RGPD,*
- *son accord pour la nomination d'un agent de l'Eurométropole en qualité de délégué à la protection des données,*

**CHARGE**

- *Monsieur le Maire ou son représentant de procéder à toute nomination et de signer tout document et prendre tout engagement pour la mise en œuvre de ce dispositif de mutualisation.*

**Adopté à l'unanimité**

**37/2018 – DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'INSTALLATION DU NOUVEAU CURE : ASSOCIATION DE CHARITE SAINT GEORGES**

*Le Conseil Municipal*

**DECIDE**

- *De prendre en charge l'intégralité des frais engagés pour la réception d'accueil du Père GABRIEL organisé par l'Association de charité Saint Georges en date du 02 septembre 2018.*

**AUTORISE**

- *M. le Maire ou son représentant a procéder à la refacturation de la moitié de ces frais à la commune de Reichstett.*

**Adopté à l'unanimité**